Loi 78 « Loi permettant d'instaurer la dictature pour le bien des nantis, du monde des affaires et de la politique »

Par Claude Jacqueline Herdhuin
Mondialisation.ca, 19 mai 2012
19 mai 2012

Région : Le Canada
Thème: Droits humains et État policier, Loi et Justice
Analyses: Le «Printemps érable», LE QUÉBEC

Quand je lis « Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent », je sens comme une poussée d'urticaire m'envahir…

En effet, cet intitulé atteste à quel point notre gouvernement nous prend pour des imbéciles. Il prétend, avec l'adoption de la Loi 78, protéger les droits des étudiants désireux de pouvoir étudier malgré la grève, votée démocratiquement, par les différentes associations étudiantes. DÉMOCRATIQUEMENT. Au Parlement, cet après-midi (le 18 mai), 68 élus ont voté pour cette loi et 48 contre. Le gouvernement de Jean Charest argue qu'il s'agit d'une décision démocratique, les élus représentants du peuple ont exercé leur droit de vote. Une seule chose me dérange : les étudiants recourent aussi au vote et la grève est votée DÉMOCRATIQUEMENT.

Si je comprends bien la logique du pouvoir, quand le Parlement vote une loi, il agit démocratiquement, par contre quand les étudiants votent une grève, ils ne respectent pas les droits des étudiants (minoritaires comme en attestent les votes aux assemblées générales) de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaires qu'ils fréquentent. J'avoue ne pas comprendre, ou plutôt trop bien comprendre. Ce qui est vrai pour nos dirigeants ne l'est pas pour les simples citoyens que sont les étudiants.

Mensonge et manipulation. Le gouvernement de M. Charest n'a pas hésité à recourir aux campagnes de désinformation et de salissage. Les étudiants sont des enfants gâtés, ils refusent de payer cinquante sous de plus par jour (M. Martineau insiste lourdement sur ce chiffre dans son article du 29 avril dans Le Journal de Montréal), alors que dans son article « Faire accroire », paru dans Le Devoir du 28 avril, Denise Bombardier s'efforce de nous démontrer que les étudiants québécois sont bien moins bons que ceux des autres provinces.

Ces derniers mois, nous avons, une fois de plus, pu constater à quel point les médias et le pouvoir avancent main dans la main pour mener une guerre de désinformation. Les étudiants ne sont pas la bande de paresseux, casseurs et irresponsables que l'on voudrait nous faire croire. Ils en ont reçu plein la figure (pour rester polie), nombreux ont été blessés. D'autres ont déraillé (mais pourquoi leur refuser le droit que l'on accorde à la police d'en

mettre trop…) Un soir, j'étais en face de la Grande Bibliothèque , la police occupait le boulevard Maisonneuve. J'ai remarqué un policier, la quarantaine, casqué, armé, rempli d'adrénaline à l'idée de se payer de l'étudiant. Je me suis approchée de lui et lui ai demandé poliment si la manifestation avait commencé. Vu mon âge, pour lui, il était clair que je n'étais pas une étudiante (pourtant, je suis étudiante au doctorat!). Il a donc pris le temps de me répondre. Pendant quelques secondes, sa mâchoire s'est détendue. Je l'ai remercié et ai ajouté « ils ont toute ma sympathie ces jeunes ». Dérouté, il m'a souhaité une bonne soirée avant de se retourner vers le square Gamelin. J'ai vu sa mâchoire se contracter, son regard est devenu fixe. Il était prêt à l'attaque.

Jean Charest et ses acolytes savent utiliser cette dualité que nous avons tous. Mi-ange mi-démon. D'autres avant eux l'ont fait. Tiens, je pense à Hitler (celui qui enfermait les juifs dans des camps). Combien de livres n'a-t-il pas fait brûler, combien d'oeuvres d'art n'a-t-il pas fait détruire!

Toute dictature mise sur l'ignorance pour régner. En augmentant les frais de scolarité, le gouvernement ferme les portes des universités aux plus démunis. Ce faisant, il protège une classe privilégiée qui seule pourra se payer des études. Une société à deux vitesses, d'un côté les riches de l'autre les démunis. Les frais de scolarité servent de barrière entre les classes sociales. Je sais… comme dit ma coiffeuse, une femme pourtant très intelligente, « ils (les étudiants) paient bien pour leur cellulaire… pis ils vont dans le Sud ». Ce ne sont pas tous les étudiants que je connais qui vont dans le Sud… Pis, la question n'est pas d'avoir un cellulaire ou non, mais de pouvoir rêver d'autre chose que d'avoir un cellulaire. Les études, c'est pour apprendre, comprendre et rêver à un monde différent. Aller à l'université, n'en déplaise à Mme Bombardier, ce n'est pas seulement pour entrer sur le marché du travail le plus vite possible et devenir enfin adulte (donc un consommateur). C'est fréquenter un milieu où l'argent n'est pas le seul sujet de conversation, un monde où on peut se permettre d'être désintéressé. Je vais à l'université, à cinquante-sept ans, pour le plaisir. Cela ne m'empêche pas d'être adulte, responsable, d'avoir un métier et d'élever ma fille de dix-sept ans. Les études, c'est ce qui, comme lorsque nous étions enfants, nous permet de refaire le monde, de rêver à un monde meilleur, grâce aux connaissances.

Avec la Loi 78, ce rêve est gravement mis en danger. Les droits fondamentaux et civils des citoyens sont niés et le gouvernement nous prépare une société où seules deux classes existeront : les dirigeants et les esclaves. Les premiers, issus de classes sociales aisées, auront fait des études, les autres issus de milieux plus défavorisés n'y auront pas accès et seront condamnés à ne pas avoir d'autres rêves que ceux que leur autorisera la classe dominante.

Claude Jacqueline Herdhuin

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Claude Jacqueline Herdhuin, Mondialisation.ca, 2012

Articles Par : **Claude Jacqueline Herdhuin**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca